



**ATLAS MAROC**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 septembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 septembre 2023**

**ATLAS MAROC**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
ALMA CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT  
22-24 Boulevard Royal  
2449 Luxembourg

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ATLAS MAROC relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers d'émetteurs de pays émergents :

Les titres financiers d'émetteurs de pays émergents du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont évalués à partir de cours cotés sur des places financières émergentes, dont les conditions de fonctionnement peuvent être spécifiques. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours de valorisation avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

### **Vérfications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

## Bilan actif

	Exercice 27/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>8,776,612.78</b>	<b>8,640,863.28</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>8,271,310.20</b>	<b>8,002,551.03</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	8,271,310.20	8,002,551.03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>505,302.58</b>	<b>638,312.25</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	505,302.58	638,312.25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	-	<b>37,872.58</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	37,872.58
<b>Comptes financiers</b>	<b>242,616.92</b>	<b>453,979.22</b>
Liquidités	242,616.92	453,979.22
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>9,019,229.70</b>	<b>9,132,715.08</b>

## Bilan passif

	Exercice 27/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	8,979,913.26	8,498,791.64
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	-17,355.16	578,708.78
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	35,475.77	-358.85
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	8,998,033.87	9,077,141.57
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	21,195.83	55,573.51
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	21,195.83	55,573.51
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>9,019,229.70</b>	<b>9,132,715.08</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 27/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		



## Compte de résultat

	Exercice 27/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	225,785.01	239,114.68
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3,617.14	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	2,081.36	-
<b>TOTAL I</b>	<b>231,483.51</b>	<b>239,114.68</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-721.73	-3,816.96
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-721.73</b>	<b>-3,816.96</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>230,761.78</b>	<b>235,297.72</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-195,561.10</b>	<b>-255,044.38</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>35,200.68</b>	<b>-19,746.66</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>275.09</b>	<b>19,387.81</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>35,475.77</b>	<b>-358.85</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ainsi la ligne d'actions SAMIR (MA0000010803), dont la cotation est suspendue depuis le 29 juillet 2016, est valorisée à zéro.

En conséquence, la valeur de cette ligne dépend des recouvrements éventuels qui pourraient intervenir lors de la liquidation de la société.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

## Frais de gestion

- 2,33% TTC taux maximum

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

- 23,92% TTC de la surperformance.

Ce taux se déclenche au-delà de la performance réalisée par l'indice MASI exprimé en Euros (dividendes réinvestis). La commission de surperformance peut être due y compris lorsque le fonds réalise une performance négative, mais que cette performance est meilleure que celle de l'indice.

### Commission de surperformance

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du FCP Atlas Maroc à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice indiqué ci-dessus et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats qu'Atlas Maroc. Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La commission de surperformance peut être due y compris lorsque le fonds réalise une performance négative, mais que cette performance est meilleure que celle de l'indice. La quote-part de la commission de surperformance correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion. La date d'arrêt de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Le tableau ci-dessous illustre la manière dont la commission de surperformance est calculée :

Année financière	Performance du fonds avant commission de surperformance	Valeur liquidative par part en fin d'année financière, avant commission de surperformance	Performance de l'indicateur de référence	Valeur de l'indicateur de référence en fin d'année financière	Taux de commission de surperformance	Commission de surperformance due	Valeur liquidative par part de fonds en fin d'année financière, après commission de surperformance
Année 1	10%	110.00 €	5%	105.00 €	23.92%	$(110-105)*23.92\% = 1.20 \text{ € par part}$	108.80 €
Année 2	8%	117.51 €	12%	121.86 €	23.92%	Aucune	117.51 €
Année 3	14%	133.96 €	9%	132.83 €	23.92%	$(133.96-132.83)*23.92\% = 0.27 \text{ € par part}$	133.69 €
Année 4	-2%	131.02 €	-5%	127.00 €	23.92%	$(131.02-127.00)*23.92\% = 0.96 \text{ € par part}$	130.06 €

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus

## **Affectation des résultats réalisés**

Capitalisation

## **Affectation des plus-values nettes réalisées**

Capitalisation

## **Changements affectant le fonds**

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 27/09/2023	Exercice 30/09/2022
Actif net en début d'exercice	9,077,141.57	12,212,631.63
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	234,858.06	836,888.41
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-407,114.46	-2,688,138.18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	59,916.30	735,549.83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-45,927.78	-28,312.99
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-21,977.32	-61,703.11
Différences de change	-9,523.76	28,748.35
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	75,460.58	-1,939,384.06
Différence d'estimation exercice N	500,651.49	425,190.91
Différence d'estimation exercice N-1	-425,190.91	-2,364,574.97
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	35,200.68	-19,746.66
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	608.35
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>8,998,033.87</b>	<b>9,077,141.57</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 27/09/2023
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	739,752.15
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 27/09/2023	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	4,219	
Nombre de titres rachetés	7,342	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	195,561.10	2.31
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 27/09/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	15,396.20
Autres créditeurs divers	5,799.63
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>21,195.83</b>



## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 27/09/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	242,616.92
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	242,616.92	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	MAD
<b>Actif</b>	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	8,271,310.20
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
<b>Passif</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	5,799.63
Comptes financiers	-
<b>Hors-bilan</b>	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 27/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	35,475.77	-358.85
<b>Total</b>	<b>35,475.77</b>	<b>-358.85</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	35,475.77	-358.85
<b>Total</b>	<b>35,475.77</b>	<b>-358.85</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 27/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17,355.16	578,708.78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-17,355.16</b>	<b>578,708.78</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-17,355.16	578,708.78
<b>Total</b>	<b>-17,355.16</b>	<b>578,708.78</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	27/09/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	56.21	49.24	64.58	57.06	<b>57.70</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	22,327.96	17,219.22	12,212.63	9,077.14	<b>8,998.03</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	397,172	349,656	189,100	159,054	<b>155,931</b>

Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	27/09/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	1.08	1.17	3.23	3.63	<b>-0.11</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	0.36	-0.46	0.22	0.00	<b>0.22</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 27 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>8,271,310.20</b>	<b>91.92</b>
<b>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>8,271,310.20</b>	<b>91.92</b>
AFRIQUIA GAZ	508.00	4,200.00	MAD	196,663.29	2.19
AKDITAL HOLDING	2,879.00	479.00	MAD	127,112.27	1.41
ARADEI CAPITAL	2,925.00	445.00	MAD	119,976.50	1.33
ATLANTASANAD	9,200.00	123.70	MAD	104,898.15	1.17
ATTIJARIWafa BANK	20,986.00	456.00	MAD	882,073.56	9.80
AUTO HALL	4,167.00	68.97	MAD	26,490.74	0.29
BANK OF AFRICA	24,604.00	183.50	MAD	416,152.09	4.62
BANK OF AFRICA RTS 31/07/2019	26.00	2.73	MAD	6.54	-
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	31,479.00	254.95	MAD	739,752.15	8.22
B MAROCAINE PR LE COMMERCE	4,191.00	559.00	MAD	215,943.31	2.40
CIMENTS DU MAROC	2,939.00	1,490.00	MAD	403,641.81	4.49
COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSI	620.00	1,850.00	MAD	105,724.03	1.17
COMPAGNIE SUCRERIE MAR RAFFI	22,490.00	195.00	MAD	404,235.41	4.49
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIE	1,795.00	386.00	MAD	63,864.87	0.71
HIGHTECH PAYMENT SYSTEMS SA	392.00	6,306.00	MAD	227,850.68	2.53
IMMORENTE INVEST SA	21,010.00	96.80	MAD	187,461.33	2.08
ITISSALAT AL-MAGHRIB	85,455.00	101.00	MAD	795,553.05	8.84
JET CONTRACTORS	1,070.00	228.00	MAD	22,486.87	0.25
LABEL VIE	897.00	4,600.00	MAD	380,329.98	4.23
LAFARGEHOLCIM MAROC SA	3,558.00	1,700.00	MAD	557,526.04	6.20
LESIEUR CRISTAL	8,329.00	275.00	MAD	211,123.15	2.35
MAGHREBAIL	1,155.00	925.80	MAD	98,561.99	1.10
MANAGEM	1,025.00	1,651.00	MAD	155,984.42	1.73
MARSA MAROC	17,548.00	269.00	MAD	435,101.12	4.84
MICRODATA	1,900.00	530.50	MAD	92,907.18	1.03
MUTANDIS SCA	10,728.00	241.50	MAD	238,806.53	2.65
SAMIR	5,992.00	-	MAD	-	-
SANLAM MAROC	656.00	1,150.00	MAD	69,536.36	0.77
SMI	139.00	1,315.00	MAD	16,848.10	0.19
SNEP	646.00	471.00	MAD	28,045.53	0.31
SOCIETE DES BOISSONS DU MARO	329.00	2,700.00	MAD	81,878.51	0.91
SONASID	189.00	550.00	MAD	9,581.53	0.11
SOTHEMA	773.00	999.00	MAD	71,179.56	0.79



## Inventaire des instruments financiers au 27 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
TAQA MOROCCO	2,541.00	1,037.00	MAD	242,881.10	2.70
TOTALENERGIES MARKETING MARO	503.00	1,150.00	MAD	53,318.28	0.59
TRAVAUX GENERAUX DE CONSTRUC	15,332.00	153.00	MAD	216,222.32	2.40
WAFA ASSURANCE	710.00	4,150.00	MAD	271,591.85	3.02
<b>Titres d'OPC</b>				<b>505,302.58</b>	<b>5.62</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>505,302.58</b>	<b>5.62</b>
BNP PARIBAS CASH INVEST	220	2,296.83	EUR	505,302.58	5.62
<b>Créances</b>				-	-
<b>Dettes</b>				<b>-21,195.83</b>	<b>-0.24</b>
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>242,616.92</b>	<b>2.70</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>8,998,033.87</b>	<b>100.00</b>